

**Déclaration liminaire au CTL du 13/01/2022 – DDFIP 01**

Monsieur le Président,

C'est dans un contexte difficile, tant sur le plan sanitaire que professionnel, que nous vous présentons nos vœux de bonne année et de bonne santé pour 2022.

Difficile sur le plan sanitaire, car nous voyons bien la situation épidémique se dégrader dans le département. Le recours accru au télétravail est certes un moyen de limiter la présence simultanée des agents dans les services mais tout le monde n'y a pas accès car certains métiers restent non éligibles (accueil, agents techniques,...).

Difficile sur le plan professionnel, car vous nous annoncez la suppression de -8 emplois cette année.

Encore une fois, les gains de productivité ne bénéficient pas aux agents ni aux usagers par de meilleures conditions d'accueil et de vie au travail mais servent à supprimer des emplois pour répondre à la politique du tout budgétaire.

Exemples :

- modernisation des process et des services au niveau national= -1,5 emplois dans l'ain ;
- déploiement du projet ANF = -3 emplois au SPFE ;
- nouvelles méthodes d'analyses prédictives (data mining) = -1 emploi au PCE

Si le NRP s'apparente à un gigantesque ASR national (Adaptation Services Réseau), les redéploiements d'emplois NRP conjugués aux suppressions d'emplois de cette année sont de nature à entretenir un climat de tension dans les services. En effet, jamais les agents ne sont bénéficiaires des gains de productivité. A chaque fois cela induit des contractions de services et fait peser les charges sur un nombre d'agents toujours en baisse. Quand cela s'arrêtera t'il ? Nous avons subi l'ASR, maintenant le NRP, après 2023 ce sera quoi ? Un ASR du NRP ?

Les agents de la DGFIP en ont assez de servir de variable d'ajustement de la masse salariale de l'État.

Dans ses vœux, le DGFIP félicite tous les agents des Finances Publiques pour leur travail indispensable, notamment, face aux effets économiques de la pandémie de Covid. La DGFIP est apparue pour ce qu'elle savait déjà être : un ensemble de services assurant le socle financier national. Alors pourquoi continuer de faire peser sur elle une part importante du plan social national ?

Vous nous précisez qu'après négociation, un correctif de +3 emplois a été accordé à notre département. Peut-on en savoir plus sur les termes de ces tractations ? Qu'avons-nous cédé en échange ?

**Faisons un rapide bilan :**

**2015 = -12 emplois**

**2016= -11 emplois**

**2017= -10 emplois**

**2018= 0 (jeu de chaises musicales suite au départ de la Dépense Etat, travaux RH et arrivée des RNF = une baisse tendancielle estimée à 7 emplois au vu des charges en + et des vacances).**

**2019= -9 emplois**

**2020= -5 emplois**

**2021 = -8 emplois.**

**Total = -55 emplois (-62 emplois si l'on inclut l'impact des RNF en 2018)**

**Vous ne serez pas étonné, Monsieur le Président, que nous ne puissions pas valider un TAGERFiP qui consacre une nouvelle contraction des emplois dans nos services. A un moment où la nécessité de services publics performants et présents est prégnante, il est incompréhensible que le logiciel de gestion RH de l'Etat reste paramétré en mode « suppression ». Du coup vous comprendrez que le notre reste en mode « opposition ». C'est pourquoi vous pouvez d'ores et déjà enregistrer un vote CONTRE sur ce point de l'ordre du jour.**

**Merci de joindre cette déclaration au procès-verbal de ce Comité Technique.**

**Les élus de l'alliance CFTC-CFDT de l'Ain.**